



## Baccalauréat Professionnel Agroéquipements



### Public concerné :

**Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de troisième et peut aller jusqu'à 30 ans.**

### Conditions d'entrée en formation :

#### Conditions d'accès et d'admission :

**Pourra être admis en formation pour préparer le baccalauréat professionnel en trois ans tout élève :**

- ✓ Ayant terminé une classe de troisième de collège ou CAPa ;
- ✓ Orienté vers la voie professionnelle par le conseil de classe de troisième ;
- ✓ Volontaire pour suivre ce cursus et dont la famille aura donné son accord ;

#### Prérequis :

- ✓ Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

### Objectifs de la formation :

- ✓ Devenir ouvriers qualifiés polyvalents dans la conduite et l'utilisation des matériels et équipements agricoles.

### Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années à raison de 20 semaines de cours au CFAA par an (soit 700 h par an) ;
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

### Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

### Le diplôme du Bac Pro est délivré à l'issue :

- ✓ Du contrôle continu en cours de formation qui détermine 50 % de la note d'examen,
- ✓ et des épreuves terminales :
  - ◆ Français (écrit) ;
  - ◆ Histoire/Géographie ;

Formation par apprentissage

**agefiph**  
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

#### Référente handicap :

**C. Loiseaux**

celine.loiseaux@educagri.fr

#### Référente coopération

**Internationale : A.Faivre**

amandine.faire@educagri.fr

#### Référent pédagogique :

**V. Bret Directrice du CFAA**

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00  
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

### Programme de formation : BAC PRO AE (en 3 ans)

<b>C1</b>	Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles	<b>410h00</b>
<b>C2</b>	Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	<b>140h00</b>
<b>C3</b>	Développer sa motricité	<b>150h00</b>
<b>C4</b>	Mettre en œuvre des savoirs et savoir faire scientifiques et techniques	<b>430h00</b>
<b>C5</b>	Caractériser le fonctionnement des matériels, équipements en situation professionnelle	<b>195h00</b>
<b>C6</b>	Situer l'entreprise dans son environnement socio-professionnel	<b>140h00</b>
<b>C7</b>	Communiquer en situation professionnelle	
<b>C8</b>	Conduire un chantier d'opération culturale	<b>250h00</b>
<b>C9</b>	Réaliser en sécurité des travaux mécanisés	
<b>C10</b>	Assurer la maintenance du parc d'agroéquipement	<b>215h00</b>
<b>C11</b>	Participer à la gestion du parc d'AE	<b>40h00</b>
<b>C12</b>	S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	<b>50h00</b>
<b>Reprise du vécu en entreprise</b>		<b>60h00</b>
<b>Rapport</b>		<b>20h00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2100h00</b>



## Baccalauréat Professionnel Agroéquipements



- ◆ Mathématiques ;
- ◆ Sciences appliquées aux technologies ;
- ◆ Rapport de stage (50% de l'examen).

### Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

### Poursuites d'études & Métiers préparés :

#### Poursuite d'études :

- ✓ BTS, en BTS TSMA ou BTS GEA.

### Rémunération et financement :

### Métier préparé :

- ✓ Le titulaire du Baccalauréat Agroéquipement, peut exercer son activité dans des exploitations agricoles comme salarié ou chef d'exploitation.

### Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2022	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BAC PRO EA	43	100%	5%	70%

<https://www.education.gouv.fr/insrjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Formation par apprentissage

**agefiph**  
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

**Référente handicap :**

**C. Loiseaux**

celine.loiseaux@educagri.fr

**Référente coopération**

**Internationale : A.Faivre**

amandine.faivre@educagri.fr

**Référent pédagogique :**

**V. Bret Directrice du CFAA**

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00  
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Rémunération						
Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 <sup>er</sup> août 2022						
Salaire d'un apprenti en 2022	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	27% SMIC	<b>453,32€</b>	43% SMIC	<b>721,96€</b>	53% SMIC	<b>889,86€</b>
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	39% SMIC	<b>654,80€</b>	51% SMIC	<b>856,28€</b>	61% SMIC	<b>1024,18€</b>
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	55% SMIC	<b>923,44€</b>	67% SMIC	<b>1124,92€</b>	78% SMIC	<b>1309,60€</b>
Salaire d'un apprenti en 2022	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			<b>1678,95€</b>		
Aides aux employeurs						
Aide exceptionnelle pour un contrat conclu jusqu'au 31 décembre 2022		Moins de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans		
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage		<b>5000€</b> couvre 100% du salaire	<b>8000€</b> couvre 100% du salaire	<b>8000€</b> couvre 100% du salaire		
Aide unique pour tout contrat conclu à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 Pour niveau inférieur ou égal au Bac						
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage		<b>4125€ maximum</b>				
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage		<b>2000€ maximum</b>				
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage		<b>1200€ maximum</b>				